

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

Date du contrôle :	06-mai	2011
N° du contrôle :	20110020	
CARROSSIER (nom et adresse) :	JOSSET MENGUY SAS	ZA DU GRIPAIL 35590 ST GILLES
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	10/03/2013	(voir attestation jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D1) Marque :	MAN
(D2) Type Variante Version :	GNSP26SM3BS
E Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :	WMA26SZZ3BM568214
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) :	26 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTF) (kg) :	40 000
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :	16 383
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :	16 308
(J1) Genre national (3) :	CAM
(J3) Carrosserie (désignation nationale) (4) :	BENNE + GRUE
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (P6), (U1), (U2), (V7), (V9)

DIMENSIONS :

Longueur : L = 8.6 m largeur l = 2.55 m Surface L x l = 21.93 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER : JOSSET MENGUY SAS ZA DU GRIPAIL 35590 ST GILLES

Je soussigné, JOSSET MENGUY SAS

certifie :

- Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
 - Avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
 - Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n' a subi aucune transformation;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R. 318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
 - le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur
 - dans sa notice descriptive (1);
 - dans l'accord fourni par son service technique (4);
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur;
 - la largeur du véhicule n'exède pas celle fixée par le constructeur,
 - le genre n'est pas TCP;
 - le genre n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à St Gilles
Le
Signature et cachet

JOSSET-MENGUY SA
Concessionnaire HIAB-Carrosserie Industrielle
ZA du Gripail - 35590 ST-GILLES
Tél 02 99 64 60 64 - Fax 02 99 64 62 42
RC RENNES 392 839 205 0001 - APE 516 K

(1) rayé ou les mentions inutiles

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.

J1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.